

Sélection au BP JEPS Spécialité « Educateur Sportif » Mention Activités de la Forme 2022-2023

› Deuxième étape

Seul le candidat ayant obtenu les TEP pourra se présenter aux tests de sélection.

Tests de sélection : 28 avril 2022 (parcoursup) / 26 août 2022 (hors parcoursup)

Objectifs des tests : sélectionner les candidats qui seront admis en formation.

Nombre de place maximale : 30

2 épreuves :

- un écrit ; coef 1 (uniquement hors parcoursup)
- un oral ; coef 2

Déroulement des épreuves

- › **ÉPREUVE ÉCRITE / coef 1 (note sur 20) UNIQUEMENT HORS PARCOURSUP**
Durée : de 2h00 à 3h00 (en fonction de la ou les options choisies)

Le candidat devra traiter des questions se rapportant au métier envisagé ou aux connaissances du champ professionnel de l'option ou des options choisies :

- › une heure pour les questions communes aux deux options ;
- › une heure pour les questions option « Cours Collectifs » ;
- › une heure pour les questions option « Haltérophilie, Musculation ».

Recommandations :

- **Avoir une très bonne connaissance des Activités de la Forme**

- › **ÉPREUVE ORALE / coef 2 (note sur 20)**
Durée : 30 minutes maximum

L'entretien s'effectue à partir d'un dossier comportant au maximum 5 pages.

Proposition d'organisation du dossier :

1. Le C.V. : état civil – études effectuées – diplômes obtenus ou niveau atteint –

- situation professionnelle,
2. L'expérience pratique et pédagogique dans les activités de la forme,
 3. Les motivations et le projet professionnel.

Remarque : des annexes, non comptabilisées dans le nombre de pages, peuvent être jointes. Il s'agit de documents attestant de l'authenticité des points 1, 2 et 3 : photocopies de diplômes, attestations de stages techniques ou pédagogiques, attestations d'employeurs...

Déroulement de l'épreuve :

Première partie (10 minutes maximum) : Le candidat expose oralement son parcours personnel et professionnel et ses motivations pour rentrer en formation à l'aide de son curriculum vitae et de sa lettre de motivation.

Deuxième partie (20 minutes maximum) : le jury approfondit le questionnement sur la capacité du candidat à s'exprimer, à mobiliser des connaissances sur le champ dans lequel il souhaite évoluer, à s'engager dans le cursus de formation. Il renseigne une fiche de liaison qui servira au cours du positionnement.

Critères d'évaluation :

- › Qualité de réflexion du candidat sur sa pratique des activités de la forme,
- › Motivations pour l'enseignement de cette /ces pratique(s),
- › Projet professionnel,
- › Capacité à répondre aux questions posées,
- › Comportement : attitude verbale, attitude non verbale (personnalité, aisance, etc...).

Note importante :

A l'issue des tests, un classement des candidats est réalisé afin de définir ceux qui seront retenus pour entrer en formation.

Après les sélections les candidats déclarés admis en formation participeront à 2 jours de positionnement destinés à envisager d'éventuels allègements de formation. Ils devront donc être disponibles les 14 et 15 septembre 2022.